

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 22/03/2024 et publication le 25/03/2024

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 mars 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 11 mars 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Pouvoir : COLLET Claire représentée par FORVEILLE Séverine

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Olivier PROVOST

D2024-012 : Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du projet de budget principal faite par Monsieur le Maire.

ACCEPTE à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune qui se résume comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>		
- Fonctionnement	227 434,07 €	287 665,83 €
- Investissement	52 950,00 €	126 268,64 €
TOTAL GENERAL	280 384,07 €	413 934,47 €

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

